



Composition du Conseil communal à compter du 1^{er} juillet 2022

| | |
|----------------------|------------------------|
| Président : | M. Philipp Hadorn |
| Vice-président : | M. Claude Darbellay |
| Secrétaire : | M. Christian Haenseler |
| Secrétaire-adjoint : | M. Olivier Félix |
| Membre: | M. Christian Mamin |

La répartition des dicastères reste inchangée. Tous les détails sur www.cortaillod.ch.

Horaire estival des services administratifs

Les heures d'ouverture des guichets restent inchangées par rapport à celles actuellement en vigueur, soit :

- les matins du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00, les vendredis de 7h30 à 12h00 ;
- les après-midis sur rendez-vous uniquement.

Cependant, du 4 juillet au 12 août 2022 – vacances scolaires - le Secrétariat (032 886 51 00) et le Service technique (032 886 51 20) ne sont atteignables par téléphone que les matins.

Horaire d'été - Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée du lundi 11 juillet au mercredi 10 août 2022. Réouverture le jeudi 11 août selon l'horaire habituel, soit les jeudis et vendredis de 15h00 à 19h00.

Nouveau site internet – www.cortaillod.ch

Nous avons le plaisir de vous informer que le site internet de la Commune a été entièrement repensé et reconstruit. Il sera en ligne dès le 1^{er} juillet prochain.

N'hésitez pas à le consulter tant dans sa version pour ordinateurs, tablettes que smartphones et à nous faire part de vos remarques, et réflexions positives ou pas à commune.cortaillod@ne.ch afin que nous puissions continuer à le compléter pour en faire un outil utile à tous.

Mises aux enchères de fruits

Les mises aux enchères de fruits (prunes - mirabelles - pruneaux – noix – coings) à cueillir sur les arbres situés dans les vergers communaux auront lieu **mardi 9 août 2022 à 17h30** à l'ouest du verger de la Gouille, au Petit-Cortaillod.

Taille des haies et entretien des parcelles

Nous rappelons aux propriétaires qu'il leur appartient de veiller à la taille des arbres et des haies plantées en bordure de la voie publique de manière à ne pas gêner la circulation, ni à en limiter la visibilité et ceci tout au long de l'année.

Les propriétaires sont également tenus d'entretenir régulièrement leur parcelle dès le début de la végétation afin d'éviter entre autres tout risque d'embrasement en période sèche, de dérochement de talus ou autres aléas pouvant entraîner des dégâts aux parcelles voisines.

En cas de gêne manifeste et après avertissement, les travaux de taille et d'entretien des parcelles privées seront exécutés par une entreprise privée aux frais des propriétaires concernés. Les contrevenants seront dénoncés au Ministère public.



Nouvelle filière de recyclage à la déchèterie

Le PolyStyrène Expansé plus communément appelé PSE (ou Sagex) ne remplit plus désormais les bennes des encombrants incinérables, ni les sacs poubelle taxés !

Cette matière extrêmement légère mais fort encombrante est maintenant recyclée via une nouvelle filière. En effet, Vadec SA, ayant à cœur de valoriser les matières, recherche continuellement à renforcer le principe de l'économie circulaire, raison pour laquelle donner une nouvelle vie au polystyrène contribue à cette mission de recyclage.

Depuis le 16 mai dernier, il est possible de s'en débarrasser dans deux contenants exclusivement dédiés à cette matière, positionnés près des bennes de carton et des encombrants incinérables. Une fois les contenants pleins, la qualité sera vérifiée par les agents de déchèterie.

Mode d'emploi :

Pour fournir la matière la plus adéquate et recyclable possible, il faut faire preuve d'un peu de rigueur !

La matière tolérée correspond à du PSE blanc, gris, multicolore même si elle est un peu tâchée. Par contre, toutes les étiquettes et les scotchs doivent être enlevés.

Les sacs plastiques, les chips végétales ou les cartons doivent être triés pour rejoindre soit les filières qui les concernent, soit être jetés aux déchets incinérables.

Plus d'informations sur : www.vadec.ch



Plaques de polystyrène



Billes de polystyrène

Conseil communal